



## DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

### Commission sportive Pv du 07 février 2025 par échange de messagerie

**Présents :** Yvan Cueff, Marc Gilles, Leslie Glever, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Yves Sizun  
**Absents excusés :**

#### 1 – Réserves – Litiges :

**Match Coupe du District – GUILERS AM S 1 – ST PABU AVEL VOR 1 du 26 janvier 2025.**

Match arrêté à la 88<sup>ème</sup> minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre suite incidents.

Suite à l'audition de la Commission de Discipline du 6 février 2025 à laquelle assistait le Vice-Président de la Commission Sportive, il en résulte :

- L'arrêt du match est dû à une altercation entre un joueur de St Pabu et un spectateur de Guilers (torts partagés) puis à des jeunes non rattachés à aucun des 2 clubs. Les joueurs et dirigeants des 2 clubs ayant fait ce qu'il fallait.

Par conséquent, la Commission Sportive, donne **match à rejouer à huis clos** à Guilers le 16 février 2025 à 15h00.

Seront autorisés à être au stade :

- 14 joueurs de chaque équipe.
- 3 dirigeants de chaque club.
- 2 dirigeants de chaque club pour assurer le huis clos.
- 1 arbitre assistant de chaque club.
- 1 délégué de match présenté par le District.
- Tout membre de la Commission Sportive ou de Discipline qui le souhaite.
- Les 2 Président(e)s.

**La présente décision est susceptible d'appel, en 2<sup>ème</sup> instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne. Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, le délai d'appel est ramené à 2 jours à compter du lendemain du jour de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN